



## Faillites, sci et décès

-----  
Par geraniumaka

Bonjour,

Une amie décédée il y a peu, avait une société qui a été mise en liquidation judiciaire. Elle n'a jamais remboursait ses dettes.

Pour éviter la saisie de sa maison, elle nous avait demandé de monter une sci avec elle, ce que nous avons fait.

Lors de son décès, n'ayant pas d'héritiers directs, nous nous sommes occupés de régler ses affaires. Les héritiers indirects ont refusé la succession.

Nous avons découvert des avis de saisie d'huissier en faveur du liquidateur.

Comment cela va se passer ? Le décès suspend-t-il la saisie?

Et comment cela se passe pour la sci?

Merci de votre aide, car nous nous retrouvons dans une situation compliquée sans rien avoir demandé juste en voulant aider.

Merci.